

INFORMATION IMPORTANTE

SUSPENSION DU PRÊT PASS-TRAVAUX

L'Etat a décidé de prélever sur le 1% Logement 850 millions d'euros supplémentaires par an. L'UESL* a donc conclu, mercredi 26 novembre, que les CIL/CCI sont contraints de suspendre le traitement des demandes de PRÊTS PASS-TRAVAUX® reçues après le 5 décembre 2008.

Solendi est dans l'obligation de suivre cette recommandation. En conséquence :

- ▶ les demandes de PRET PASS-TRAVAUX® reçues postérieurement au 5 décembre 2008 (cachet de la poste ou récépissé d'envoi électronique faisant foi) ne seront plus traitées,
- ▶ les éventuels documents manquants, demandés par nos services à vos collaborateurs, devront nous être communiqués avant le 22 décembre 2008,
- ▶ il n'y aura plus d'émission d'offre de PRET PASS-TRAVAUX® à compter du 1er janvier 2009.

Solendi s'engage, bien évidemment, à débloquer sur 2009 les dossiers dont les offres auront été émises jusqu'au 31 décembre 2008 et acceptées.

*L'Union d'Economie Sociale pour le Logement fédère les 112 organismes collecteurs du 1% Logement.



Pour plus d'information sur les dossiers PASS-TRAVAUX® en cours, contactez votre conseiller Solendi ou le Service Clients 01 49 21 60 60

